

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal salue la présence de notre nouvelle secrétaire de Mairie qui prend peu à peu ses fonctions avant le départ à la retraite de Geneviève Armand, au printemps prochain.

Problème des ordures ménagères

Ce sont toujours les mêmes remarques que le Conseil Municipal adresse à la population : le manque d'ordre et de respect des consignes va entraîner une augmentation des taxes de relèvement des ordures ménagères !

Le tri sélectif est un geste pour l'environnement permettant de limiter la quantité de déchets. Il faut bien trier ses déchets suivant les poubelles.

Ces jours ci la situation était très critique sur le Comté de Foix et à Cussac Bourg.

Tarifs de location des salles communales, tables et chaises pour l'année 2018

Rappelons que ces salles **sont à l'usage exclusif des habitants de la commune**. C'est un service qui leur est offert et c'est pour cela que cette année encore il n'y aura pas d'augmentation des tarifs.

-**La salle polyvalente** : 120€ pour un apéritif de cérémonie. 240€ pour un repas de cérémonie

-**Le Mill'Club** : 45€ pour une soirée. -**La salle du Comté de Foix** : 45€ pour une soirée

-**32 chaises et 8 tables** : 25€

Chaque location entraîne un chèque de caution de 300 €, rendu la semaine suivante.

L'utilisation des salles est gratuite pour les associations de la commune.

Tarif des concessions au cimetière communal et cases columbarium pour l'année 2018

Le C M décide de reconduire sans changement les tarifs de l'année 2017 pour l'année 2018 :

-Concession 2 places : 1 400€

-concession pour un columbarium individuel (2mx1m60) : 1 000€

(Il est interdit de creuser une fosse dans ces concessions et la stèle ne doit pas dépasser 1m70 de hauteur)

-case columbarium pour une durée de 10 ans : 300€ - Pour une durée de 30 ans : 600€

Participation communale pour les colonies de vacances

Le C M décide de reconduire sans changement la participation de l'année 2017 pour l'année 2018, à savoir

-4,50€ par jour et par enfant pour les colonies de vacances avec hébergement, pour une période de 15 jours maximum par an jusqu'à l'entrée en classe de seconde.

Projet d'achat de terrain à côté du garage communal

Le Maire informe le Conseil Municipal que la SCI Fleur, représentée par M et Mme Gouttefangeas propose de vendre à la commune un terrain situé rue du 8 mai, Comté de Foix, à côté du garage communal au prix de 40 000,00 €. Ce terrain de 1 040m² est recouvert d'enrobé et clôturé. Il permettra d'entreposer les matériaux du garage communal.

Le C M approuve cet achat, charge le Maire de signer l'acte notarié ainsi que tous les documents concernant cette acquisition, de régler cette dépense et tous les frais afférents à ce dossier.

Missions d'ingénierie et de sécurité pour la rénovation énergétique du bâtiment mairie-école

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du bâtiment mairie-école maternelle, ouvrant droit à une subvention de 50%, le Centre de Gestion peut mettre à disposition du personnel pour assurer le lancement et le suivi des travaux. Cette intervention s'élève à 1 600 €.

Il convient également de nommer un coordonnateur de sécurité dès lors que sont appelées à intervenir plusieurs entreprises sur le chantier, pour une somme de 600€.

Le C M autorise le Maire à signer ces conventions.

Décision modificative au budget

Cette décision est rendue nécessaire pour l'achat du terrain jouxtant le garage municipal.

Emprunt de 100 000 € au C A L HL pour les travaux de rénovation énergétique du bâtiment Mairie-Ecole maternelle

Cet emprunt a été voté au Budget Primitif. Il est contracté au taux fixe de 1,02 %. Son remboursement est d'une durée de 12 ans. Le C M donne son accord.

Régime indemnitaire du personnel communal

Le projet de délibération pour le personnel technique catégorie C sera présenté au CTP du centre de Gestion du 12 décembre

Décision du Maire

Le droit de préemption n'a pas été exercé lors de la vente de la parcelle située au 6 de la route de Solignac

*La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu en Mairie, à 20 h 15, **mardi 5 décembre 2017***